AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C3006
FR0000120271-FS1260

22 décembre 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TOTAL S.A.

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 22 décembre 2017, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi indirectement en baisse, le 19 décembre 2017, par l'intermédiaire des sociétés JP Morgan Securities plc[1] et JP Morgan GT Corporation[1] qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TOTAL S.A. et détenir indirectement 101 969 739 actions TOTAL S.A. représentant autant de droits de vote, soit 4,03% du capital et 3,80% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
JP Morgan Securities plc	101 967 739	4,03	101 967 739	3,80
JP Morgan GT Corporation	2 000	ns	2 000	ns
Total JP Morgan Chase & Co.	**101 969 739**	**4,03**	**101 969739**	**3,80**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions TOTAL S.A. hors marché.

À cette occasion, la société JP Morgan Securities plc a franchi en baisse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 4 650 925 actions TOTAL S.A. (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont (i) 2 579 339 actions TOTAL S.A. (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 22 contrats « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 19 janvier 2018 et le 17 décembre 2021 et exerçables à des prix compris entre 39,35 € et 56 € par action TOTAL S.A., (ii) 2 061 000 actions TOTAL S.A. résultant de la détention de 16 contrats « *physically-settled put options »* à dénouement physique, exerçables entre le 3 janvier 2018 et le 18 décembre 2020 à des prix compris entre 32 € et 48 € par action TOTAL S.A., (iii) 560 actions TOTAL S.A. (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities plc d'utiliser lesdites actions à tout moment, (iv) 10 026 actions TOTAL S.A. au titre d'un contrat « *physically-settled equity linked note* » à dénouement physique, arrivant à échéance entre le 11 septembre 2019 et le 15 décembre 2021 à des prix compris entre 32,16 € et 35,65 €.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 17 566 906 actions TOTAL S.A. (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 12 621 435 actions TOTAL S.A. au titre de 8 contrats « *cash-settled equity swap »* à dénouement en espèces, exerçables entre le 27 décembre 2017 et le 17 novembre 2022, (ii) 4 900 000 actions TOTAL S.A. au titre d'un

[1] Contrôlée au plus haut niveau par JP Morgan Chase & Co.
[2] Sur la base d'un capital composé de 2 528 814 376 actions représentant 2 686 277 502 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

contrat « *cash-settled future* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance 19 janvier 2018, (iii) 37 189 actions TOTAL S.A. au titre de 2 contrats « *cash-settled equity linked note* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 16 mai 2018 et 30 novembre 2022 à des prix compris entre 28,44 € et 46,22 €, (iv) 4 457 actions TOTAL S.A. au titre d'un contrat « *cash-settled equity linked certificate* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 5 février 2018 à un prix de 33,66 € et (v) 3 825 actions TOTAL S.A. au titre de 4 contrats « *cash-settled call option* » à dénouement en espèces, dont les échéances sont comprises entre le 9 janvier 2018 et le 15 mars 2018, à des prix compris entre 48,48 € et 52,17 € par action TOTAL S.A.

La société JP Morgan Securities plc a par ailleurs indiqué, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, détenir des obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes »), exerçables le 2 décembre 2022, pouvant donner droit à 24 021 actions TOTAL S.A.